

## AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par la soussignée greffière qu'à une séance extraordinaire du conseil qui se tiendra le 8 mai 2017 à 19h00 à l'Hôtel de Ville sis au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Site concerné :**

670, rue Notre-Dame  
zone 125-Cb

**Nature et effets:**

- La demande vise à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal à une distance de 2,92 mètres de la limite arrière, soit une dérogation de 2,08 mètres;
- La demande vise à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal ayant une somme des marges de recul latérales de 2,64 mètres, soit une dérogation de 4,36 mètres.
- Le tout en vertu du règlement de zonage 347-2014 et de ses amendements.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Tite, ce 12 avril 2017.

Me Julie Marchand,  
Greffière